

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 16 décembre 2020

Délibération
n°222-2020
Point 4.6.1

Point 4.6.1 de l'ordre du jour

Exonération partielle des frais pédagogiques pour l'étudiante N..., du master de sciences de l'éducation, parcours « pédagogie en sciences de la santé »

EXPOSE DES MOTIFS :

Madame N... est infirmière. Elle s'est inscrite en 2019 en première année du master de sciences de l'éducation, parcours « pédagogie en sciences de la santé ». Elle relève du régime de la formation continue. Elle est en autofinancement. Elle a découvert tardivement qu'elle pouvait accéder en deuxième année sans passer par la première année, si elle était titulaire d'un diplôme universitaire de pédagogie médicale. Le coût de l'inscription en M1 est de 2400 euros, inscription administrative comprise. Le coût d'une inscription au diplôme universitaire est de 950 euros. Elle a donc demandé sa désinscription du M1 pour passer en DU, mais sa demande est arrivée trop tardivement pour que la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé puisse y répondre favorablement. Au regard du fait qu'elle autofinance sa formation, nous avons donc proposé de l'exonérer partiellement des frais pédagogiques lors de son M2. La demande d'exonération partielle est de 1 400 euros.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'exonération partielle des frais pédagogiques pour l'étudiante N..., du master de sciences de l'éducation, parcours « pédagogie en sciences de la santé ».

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	27
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	4

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 17 décembre 2020

La Directrice générale des services

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' and 'G' intertwined, with a long horizontal stroke extending to the right.

Valérie GIBERT